



Relevé de la première partie de la table ronde

Programmes « efficacité énergie et carbone »

Les enjeux :

Les objectifs et de la méthode proposés par le Groupe de travail 1 sont validés :

- Contribuer de manière ambitieuse et déterminée à l'objectif européen des « 3x20 en 2020 »
- Inscrire la France dans le « facteur 4 » – division par quatre de nos émissions d'ici à 2050
- « +20 Mtep en 2020 » : augmenter de 20 millions de tonnes équivalent pétrole notre production d'énergie renouvelable en 2020 et dépasser une proportion de 20% d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie
- Economies d'énergie : ouverture de chantiers sectoriels ; bâtiment – 38% d'ici 12 ans et transport / mobilité – 20% d'ici 12 ans / Mise en place de mesures opérationnelles immédiates et / ou structurantes

Mesures structurantes : Trois mesures structurantes essentielles

1/ Dire la vérité sur les prix écologiques

- Donner une indication du prix écologique à côté du prix d'achat
 - Donner un avantage compétitif aux produits vertueux en carbone
 - Donner un prix au carbone
1. **Donner une indication du prix carbone ou du prix écologique** à travers l'étiquetage des produits par la grande distribution d'ici fin 2010 (avec au préalable une analyse coût/efficacité pour les produits choisis et une expertise sur les critères d'étiquetage retenus).
 2. **Conférer un avantage compétitif aux produits vertueux**, c'est à dire à faible teneur en carbone, financé par un prélèvement sur les produits les moins vertueux, sur le modèle du bonus / malus envisagé pour les véhicules.

Expérimentation préalable sur une vingtaine de familles de produits selon les recommandations d'un comité de suivi réuni à cet effet.

L'avantage compétitif des produits vertueux serait renforcé progressivement.

Principe de neutralité des dispositifs pour le pouvoir d'achat, puisqu'il y aura une alternative entre les produits.

3. Donner un prix au carbone ou un signal prix plus général sous forme de contribution climat / énergie.

- Au plan européen et international

Développer la mise aux enchères des quotas d'émission de CO₂, avec un niveau d'enchères qui tienne compte de l'exposition à la concurrence internationale.

Soutien par la France d'un projet de taxe carbone au niveau mondial, ou d'accords sectoriels mondiaux visant en priorité les produits les plus intensifs en carbone (ciment, ...). En cas d'échec, négociation au niveau européen d'un mécanisme d'ajustement aux frontières frappant les produits importés à hauteur de leur contenu en carbone, soit sous forme de taxe soit par l'achat obligatoire des quotas de CO₂ correspondants.

- Au plan national

Accord de l'ensemble des participants à la table ronde pour reconnaître l'intérêt d'une contribution climat/énergie

Deux approches se sont exprimées :

- soit le Grenelle affirme d'emblée le principe de la création de la contribution climat énergie et renvoie à un groupe de travail pour en étudier les conditions de mise en place ;
- soit le Grenelle décide de la mise à l'étude de la contribution climat énergie avant d'entériner le principe de sa création.

Le choix entre ces deux options est soumis au Président de la République.

En tout état de cause, il y a accord sur le principe de neutralité fiscale d'une éventuelle contribution climat énergie : il ne peut s'agir d'une recette nouvelle et les conditions de mise en équivalence et de redistribution devront être examinées dans le respect de la compétitivité des entreprises et du pouvoir d'achat des ménages, notamment les plus modestes.

Le groupe de travail qui examinera la faisabilité et les conditions de mise en œuvre de la contribution climat énergie devra rendre ses conclusions au plus tard au printemps 2008.

La revue générale des prélèvements obligatoires aura notamment pour objet de se prononcer sur les modalités techniques d'une contribution climat énergie.

4. **Obligation de réaliser un bilan carbone / énergie** [eau / déchets / transports] pour toutes personnes morales, publiques ou privées, [de plus de 50 personnes et ce dans un délai de trois ans (cinq ans)].
Amélioration de 20 à 30 % de l'efficacité énergétique à escompter, sur la base des retours d'expérience à partir des premiers pilotes.

Les mesures techniques proposées par le groupe I, relatives à l'efficacité énergétique, sont retenues :

- Retrait de la vente, à l'horizon 2010, des équipements les plus énergivores,
- Interdiction des lampes à incandescence en 2010,
- Extension de l'étiquetage énergétique à tous les appareils électriques de grande consommation,
- Modification de la réglementation : position des régimes de veille peu consommateurs d'énergie,
- Renforcement progressif des exigences de performance énergétique des appareils.

2/ Programme en faveur des énergies renouvelables :

Lancement d'un programme de développement des différentes filières du bouquet énergétique -hydraulique, éolien, biomasse, géothermie, photovoltaïque, solaire- pour augmenter de 20 millions de tonnes équivalent pétrole la production de l'énergie renouvelable d'ici 2020

- [Mise en place d'une agence nationale pour le développement des énergies renouvelables]
- Plan de mobilisation de la biomasse et de la chaleur renouvelable (création d'un fonds pour la chaleur renouvelable).
- Plan national « bâtiments soleil » (intégration du solaire au bâti).
- Revue générale des différentes filières (éolien, hydroélectricité, biocarburants) : dispositif de soutien, bilan écologique, etc. et proposition d'un plan de promotion des filières renouvelables d'excellence écologique.
- Révision de la programmation pluriannuelle des investissements de production d'électricité
- Dans les DOM COM, plan spécifique [avec un objectif de 50 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie d'ici 2020]

Programmes sectoriels de développement de l'autonomie énergétique des installations.

- Exploitations agricoles (valorisation du potentiel de production énergétique de chaque exploitant) : [30 % des exploitations autonomes énergétiquement en 2013]
- Grande distribution (développement du solaire).

Augmentation de la recherche sur les nouvelles technologies de l'énergie, consacrée notamment aux énergies renouvelables et au stockage de l'électricité au niveau de celle dévolue au nucléaire civil.

3. Programme de développement pour la capture et le stockage du carbone :

Financement de la recherche et du recyclage du carbone capté et sur la performance énergétique de l'usage des combustibles fossiles.

Financement et encadrement des pilotes de capture et de stockage géologique du CO2 et validation des orientations technologiques.

4. Désaccord sur le nucléaire

Les programmes de maîtrise de la demande d'énergie et de développement des énergies renouvelables entraîneront une baisse mécanique de la part du nucléaire dans le bouquet énergétique français.

Demande de plusieurs participants (ONG, salariés) d'une plus grande transparence dans la gestion du programme nucléaire, notamment les transferts de technologie.

Désaccord entre les parties sur la juste place du nucléaire (notamment sur la poursuite du programme EPR).

5. Pour une économie de la fonctionnalité

Programme de recherche confié à Messieurs Folz et Bourg pour étudier l'expérimentation, à l'instar de certains programmes de recherche chinois, d'une économie découplant la fabrication des produits et leur transport, de leur usage (exemple Vélib) modifiant en profondeur la conception même des produits et le métier des producteurs. Ce programme intégrera un volet relatif à l'écoconception des produits.